

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Avril 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/06

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Première répartition de crédits - Exercice 2009.

RÉSUMÉ : Conformément au code de l'éducation, le Département doit verser pour chaque élève d'un collège privé sous contrat le même forfait que pour un élève externe dans le public. Une première répartition doit être effectuée sur la base du forfait élève attribué lors de la S.I.F. 2009 et notifié aux collèges publics, soit 208,63 € par élève. 9 628 collégiens sont scolarisés en 2008-2009 dans les 19 collèges privés sous contrat.

Conformément à l'article L151-2 du Code de l'Education, qui confie au Département le fonctionnement matériel des classes de collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, notre Assemblée a voté lors de sa séance du 27 mars 2009 relative au budget primitif pour l'année 2009, un crédit de **2 037 000 €** pour la participation au fonctionnement des collèges privés seine-et-marnais sous contrat.

L'article L 442-9 du Code de l'Education prévoit que la contribution du Département pour ces collégiens soit calculée par référence aux subventions de fonctionnement versées pour les collèges publics.

La contribution forfaitaire annuelle pour chaque élève d'un collège privé sous contrat est donc égale au coût d'un élève externe scolarisé dans un collège public.

Lors de notre séance du 24 octobre 2008, nous avons réparti en faveur des 63 048 élèves, recensés par l'enquête de l'Education Nationale dans les 125 collèges publics, un crédit de **13 153 478 €** au titre des subventions initiales de fonctionnement 2009, soit, **208,63 €** par élève.

Je vous propose de prendre en compte cette base de calcul provisoire, pour procéder à une première répartition des crédits.

Le nombre de collégiens relevant de l'enseignement privé recensé par les services de l'Education Nationale, lors de la dernière rentrée scolaire, s'élevant à 9 628. Je vous propose

aujourd'hui de répartir entre les 19 collèges privés sous contrat de Seine-et-Marne un crédit de **2 008 689,64 €** conformément à l'annexe du projet de délibération.

Je vous précise que depuis le 1^{er} septembre 2008, les collèges « Sainte Geneviève » et « Sainte Marie » de Meaux se sont regroupés en un ensemble scolaire intitulé « E.C.M + Sainte Marie ».

Le solde disponible sur cette opération sera de **28 310,36 €** et sera affecté aux réajustements en fin d'exercice pour tenir compte de la totalité des répartitions complémentaires de crédits qui interviendront en cours d'année en faveur des collèges publics.

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur cette proposition et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/06 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : MME AUTREUX
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Avril 2009

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Première répartition de crédits - Exercice 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

VU le Code de l'Education, notamment dans ses articles L.151-2 et L.442-9,

VU la délibération du Conseil général en date du 24 octobre 2008 approuvant le montant des subventions initiales de fonctionnement pour les collèges publics pour l'année 2009,

VU la délibération du Conseil général en date du 27 mars 2009 approuvant les inscriptions de crédits relatives au budget primitif du Département pour l'année 2009,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse, Sports et Affaires Internationales,

VU l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

De procéder, en faveur des dix-neuf collèges privés sous contrat, à une première répartition de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2009 pour un montant de **2 008 689,64 €**, selon le tableau joint en annexe de la présente délibération. Les crédits sont ouverts au budget départemental au titre du programme « Collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé » Opération 2009 « Participation aux budgets des collèges privés ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

CANTONS	NOM DES ETABLISSEMENTS	Nombres d'élèves	Montant de la subvention à verser en €
Brie-Comte-Robert	Sainte Colombe – 8, Place des Minimes 77170 BRIE-COMTE-ROBERT	121	25 244,23
Chelles	Gasnier-Guy/Sainte Bathilde – 28, Rue du Tir 77500 CHELLES	519	108 278,97
Coulommiers	Sainte-Foy – 12-14, Rue des Capucins 77120 COULOMMIERS	190	39 639,70
Crécy-la-Chapelle	Sainte-Thérèse – 43, Rue Pasteur 77860 COUILLY-PONT-AUX-DAMES	242	50 488,46
Dammartin-en-Goële	Collège Libre – 7, Rue Barre 77230 JUILLY	357	74 480,91
Dammartin-en-Goële	Cours Bautain – 13, Rue Sainte-Marie 77230 JUILLY	286	59 668,18
Fontainebleau	Jeanne d'Arc – Saint-Aspais – 1, Rue Saint-Merry 77300 FONTAINEBLEAU	797	166 278,11
La Ferté-sous-Jouarre	Sainte Céline – 29, Rue Pierre Marx 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE	472	98 473,36
Lagny-sur-Marne	Saint Laurent/La Paix Notre Dame– 47, Rue Saint-Laurent 77407 LAGNY-SUR-MARNE	1 159	241 802,17
Meaux-Nord et Sud	ECM + Sainte Marie – 54 rue Alfred Maury 77109 MEAUX	1 291	269 341,33
Melun Nord et Sud	Institut Nazareth – Rue des écoles 77950 VOISENON	806	168 155,78
Melun Nord et Sud	Jeanne d'Arc – 30, Rue Bancel 77000 MELUN	751	156 681,13
Melun Nord et Sud	Sainte Marie – 10, Boulevard Gambetta 77000 MELUN	349	72 811,87
Montereau-Fault-Yonne	Assomption – 2, Rue de Salins 77130 FORGES	149	31 085,87
Nemours	Sainte Marie – 3 bis, Chemin de la Messe 77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	432	90 128,16
Provins	Sainte Croix – 1, Rue des Jacobins 77160 PROVINS	447	93 257,61
Roissy-en-Brie	Campus Sainte Thérèse – Avenue Erasme 77834 OZOIR-LA-FERRIERE	913	190 479,19
Torcy	Maurice Rondeau – 1, Place du Clos Saint-Georges 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	308	64 258,04
Tournan-en-Brie	Père Jacques Maison Saint Vincent de Paul – Château de Combreux – 77220 TOURNAN-EN-BRIE	39	8 136,57
	T O T A L	9 628	2 008 689,64

